

**Le texte français suit.*



June 15, 2020

City Council ratifies agreement with CUPE Local 51

MONCTON, NB – At this evening’s public session, Moncton City Council ratified the collective agreement with CUPE Local 51. The agreement was tentatively agreed upon in mid-March until such time as the union could safely present the information and conduct the vote with its membership.

The situation with Covid-19 delayed the ability of the CUPE membership to vote on the tentative agreement. CUPE Local 51 collaborated with the NB Department of Public Health and Moncton’s Emergency Coordination Centre team in developing an operational plan to conduct the vote safely with its members.

“We feel both parties have reached a fair and reasonable agreement that will help the municipality navigate the current fiscal realities”, stated Jeff Preston, Director of Human Resources. “Members of CUPE Local 51 deliver essential services to Moncton residents, and their work is valued.”

Collective agreement highlights:

- 6-year agreement;
- wage increase of 8.75 percent over six (6) years;
- 8 long-standing casual positions were converted to permanent status. These positions are in areas where casual employees had typically been working fulltime hours.
- improvements in job posting and recruitment process;
- flexibility relating to hours of work and scheduled shifts has been maintained.

Negotiation timeline:

- The collective agreement with CUPE Local 51 expired on December 31, 2018;
- Negotiations began in February 2019, and took place until March 2020;
- In early March 2020, the provincial conciliator declared an impasse between the parties.
- A tentative agreement between the City of Moncton and CUPE Local 51 was struck on March 18, 2020.
- CUPE Local 51 members voted in favour of the agreement on June 9, 2020.

Membership:

CUPE Local 51 represents approximately 200 permanent and casual employees who deliver a broad range of essential services including; water maintenance and distribution; snow and ice control; maintenance and operation of parks, grounds, and arenas, including the Superior Propane Centre, Crossman Community Centre/Kay Arena and Moncton Coliseum; the Magnetic Hill Zoo; and event support services.

– 30 –

Information:

Isabelle LeBlanc

Communications, City of Moncton

506-853-3592 / Isabelle.leblanc@moncton.ca



Le 15 juin 2020

Le Conseil municipal ratifie la convention conclue avec la section locale 51 du SCFP

Moncton (NOUVEAU-BRUNSWICK) – À la séance publique de ce soir, le Conseil municipal de Moncton a ratifié la convention collective conclue avec la section locale 51 du Syndicat canadien de la fonction publique. On s’était provisoirement entendu sur cette convention à la mi-mars, jusqu’à ce que le syndicat puisse présenter l’information à ses membres et mener le scrutin auprès d’eux en toute sécurité.

La crise de la COVID-19 a retardé, pour les membres du SCFP, la possibilité de tenir le scrutin permettant d’adopter la convention provisoire. La section locale 51 du SCFP a travaillé en collaboration avec le ministère de la Santé publique du Nouveau-Brunswick et le Centre de coordination des opérations d’urgence de Moncton dans l’élaboration d’un plan opérationnel pour mener ce scrutin en toute sécurité auprès de ses membres.

« Nous estimons que les deux parties ont conclu une convention juste et raisonnable, qui permettra à la municipalité de s’adapter aux réalités budgétaires actuelles, a déclaré M. Jeff Preston, directeur des Ressources humaines. Les membres de la section locale 51 du SCFP offrent aux résidents de Moncton des services essentiels, et leur travail est apprécié. »

Faits saillants de la convention collective

- Durée de six ans
- Hausse de salaire de 8,75 % sur six ans
- Huit postes occasionnels depuis longtemps ont été convertis en postes permanents. Ces postes appartiennent à des secteurs dans lesquels les employés occasionnels travaillaient généralement à temps plein.
- On a apporté des améliorations au processus d’affichage des postes et de recrutement.
- On a gardé la souplesse des heures de travail et des quarts de travail programmés.

Calendrier des négociations

- La convention collective avec la section locale 51 du SCFP était échue depuis le 31 mars 2018.
- Les négociations, entamées en février 2019, ont duré jusqu’en mars 2020.
- Au début de mars 2020, le conciliateur provincial a déclaré l’impasse entre les parties.
- Une convention provisoire a été conclue le 18 mars 2020 entre la Ville de Moncton et la section locale 51 du SCFP.
- Les membres de la section locale 51 du SCFP se sont prononcés en faveur de la convention le 9 juin 2020.

Membres de la section locale 51 du SCFP

La section locale 51 du SCFP représente environ 200 employés permanents et occasionnels qui offrent une vaste gamme de services essentiels, notamment l’entretien des installations et la distribution de l’eau, le déneigement, l’entretien et l’exploitation des parcs, des terrains et des arénas, y compris le Centre Superior Propane, le Centre communautaire Crossman/Aréna Kay et le Colisée de Moncton, le Zoo de Magnetic Hill et les services de soutien aux événements.

Personne-ressource pour les médias :

Isabelle LeBlanc

Communications, Ville de Moncton

506-853-3592 / Isabelle.leblanc@moncton.ca